

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

La commune de Wiltz est saisie d'un projet de plan d'aménagement particulier « nouveau quartier – Salzbaach-Plateau F », portant sur des fonds à Wiltz au lieu-dit « Auf Boeschent », élaboré par le bureau d'études CO3 en collaboration avec le bureau d'études Schroeder et Associés et BCR S.à.r.l. pour le compte du Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional à Wiltz (ZARW) et visant le développement d'une zone d'activités régionale durable et qualitative.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à connaissance du public que le dossier y relatif est déposé au service technique de l'administration communale de Wiltz et peut être consulté pendant 30 jours à partir du **19 décembre 2025**. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Wiltz, endéans ce délai de publication, sous peine de forclusion.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Wiltz www.wiltz.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

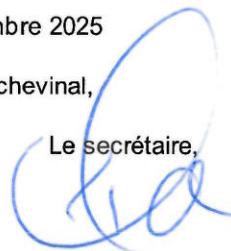
Wiltz, le 17 décembre 2025

Pour le collège échevinal,

Le président,



Le secrétaire,



COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Marie-Anne Diesel • Grand-Rue 8-10 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél.: (+352) 95 99 39 259 • E-mail: urbanisme@wiltz.lu